

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2014

Etaient présents :

Monsieur le Maire : Stéphane Arnaud

Mme Muriel Alis Mme Caroline Allard M. François Deboom Mme Adélaïde Doco Mme Françoise Di Fraja Mme Luce Favreau M. Serge Jacolin M. André Laloyaux Mme Florence Lefèvre Mme Joëlle Maïnetti M. Jean-Guy Marengo M. Roger Martel Mme Lotte Michel Mme Nicole Poch M. Hervé Ripert M. Bernard Risso

Etait excusé : M. Nicolas Souchon qui a donné procuration à Monsieur Arnaud pour tout vote ayant lieu lors de cette séance.

Etait non excusé : M. Eugène BERTON

Secrétaire de séance : Mme Adélaïde Doco assistée de M. Stéphane Oddone, secrétaire général de Mairie

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 19 heures 05

1. ELECTIONS EUROPEENNES

Monsieur le Maire sollicite la participation des membres du Conseil Municipal à la mise en place des bureaux de vote pour les élections européennes.

Le nombre de participants déclarés n'étant pas suffisant, Monsieur le Maire fait appel aux bonnes volontés présentes dans la salle : Madame Duhaut Elizabeth se porte volontaire.

En fonction des disponibilités de chacun, les bureaux sont constitués de la façon suivante :

Bureau n°1

Président : Monsieur le Maire Stéphane Arnaud

Vice-Président : Monsieur Jean-Guy Marengo

Permanents de 8 heures à 13 heures :

Madame Luce Favreau
Monsieur Roger Martel
Monsieur Serge Jacolin

Permanents de 13 heures à 18 heures :

Madame Lotte Michel

Monsieur Bernard Risso

Secrétaire administratif : M. Stéphane ODDONE

Bureau n°2

Président : Monsieur Hervé Ripert

Vice- président : Monsieur François Deboom

Permanents de 8 heures à 13 heures :

Madame Adelaide Doco

Madame Nicole Poch

Madame Caroline Allard

Permanents de 13 heures à 18 heures :

Madame Françoise Di Fraja

Madame Elizabeth Duhaut

Secrétaire administrative : Madame Geneviève Florens

2. BAIL DE MADAME SINAPI

Monsieur le Maire expose la demande de Madame Sinapi, psychologue qui souhaite louer un local où exercer sa profession.

Il lui a été proposé le local de l'ancienne bibliothèque, rue du grand Jas aux conditions suivantes : loyer mensuel 350 euros, électricité à sa charge.

Il s'agira d'une occupation à titre précaire et révoquant d'une durée de 23 mois qui prendrait effet à compter du 1^{er} Juin 2014. Le bail se fera par tacite reconduction.

Cette location serait avantageuse pour la commune puisqu'elle lui permettrait de percevoir environ 4000 euros par an.

Monsieur le Maire donne lecture du bail.

Madame Muriel Alis regrette la terminologie fluctuante illustrée par l'emploi indistinct des mots : local, habitation, logement.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit de foncier bâti dont les dénominations concernent seulement les services des Impôts.

Il est ensuite procédé au vote.

La location du local est approuvée à l'unanimité.

3. ELECTIONS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle que ce syndicat devrait disparaître à terme mais que ses compétences seraient transférées au département. Il sollicite les candidatures pour occuper deux postes de titulaires et 1 poste de suppléant.

Se portent candidates :

Déléguées titulaires :

Madame Doco Adélaïde
Madame Michel Lotte

Déléguée suppléante :

Madame Lefèvre Florence

Il est ensuite procédé au vote.

Les 3 candidatures sont approuvées à l'unanimité.

4. PARTICIPATION AU BAFA

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la commune de rembourser une partie du stage BAFA des jeunes de la commune sachant que 60% de la participation de la commune nous est reversée par la CAF et que les stagiaires peuvent effectuer leur stage pratique sur le village.

Il s'agit d'une somme de 96 euros qui sera remboursée à Madame Marine Da Rocca.

Il est ensuite procédé au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire expose la fonction et la mission du correspondant défense.

Il s'agit d'un élu issu du Conseil Municipal qui doit être le lien en matière de défense auprès des représentants civils et militaires du département.

Le parcours professionnel de Madame Florence Lefèvre à savoir 17 années dans la marine nationale et occupant actuellement un poste dépendant du Ministère de la défense en ferait une candidate toute désignée. Elle présente en effet tous les critères nécessaires.

Madame Lefèvre ayant accepté de se présenter à cette fonction, il est procédé au vote.

Madame Lefèvre est désignée comme correspondante défense à l'unanimité.

5. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut aller vite pour récupérer la dotation 2013 du Conseil Général. C'est une nécessité et nous devons le faire en présentant des dossiers solides et valides pour obtenir 120 mille euros et pouvoir réaffecter cette dotation.

1. Acquisition du terrain Meynier

Monsieur le Maire réaffirme l'embarras où nous laisse la mandature précédente qui n'a pas demandé de subvention en temps opportun.

Ainsi sommes-nous obligés maintenant de demander une subvention de 84 mille euros pour une acquisition déjà actée et qui aurait dû nous être attribuée par la Région au titre du Programme d'Action Solidaire (PAS). Il faut absolument plaider notre dossier pour que cette subvention de 2013 nous soit encore accordée en 2014.

Le prix de l'acquisition s'élevait à 280 mille euros :

Grace à un montage de dossier sérieux nous pourrions obtenir :

- 84 mille euros au titre du PAS
- 112 mille euros du Conseil Général

La différence sera couverte par l'autofinancement de la commune sur l'exercice 2014.

2. Aménagement du terrain Meynier

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement de ce terrain :

Il s'agit de travailler sur l'existant et de faire de cet espace un jardin public qui soit porteur de la biodiversité de notre territoire. Des arbres fruitiers existent déjà qu'il sera bon de conserver. Les plantes aromatiques endémiques seront privilégiées et des nichoirs seront installés pour attirer les oiseaux de notre campagne.

Nous devons engager des frais d'étude et parmi les éléments manquants concernant les démarches insuffisantes de nos prédécesseurs nous déplorons l'absence de plan d'architecte. Ces frais d'étude s'élèvent à 2400 euros et seront engagés sur la dotation 2014.

Quant à l'aménagement il est évalué à 67 mille euros dont :

40% pourront être pris en charge par le Conseil Général soit 26800 euros

et 30% par la Région au titre du PAS soit 20100 euros

3. Aménagement Aire des Ecoles

Monsieur Marenco évoque l'aménagement d'une zone sécurisée pour la circulation le long de la bande dite de La Roche qui est un espace boisé classé.

L'estimation s'élève à 50 mille euros Soit

20 mille euros subventionnés par le Conseil général

15 mille euros subventionnés par la Région au titre du PAS

4. Sécurisation du captage de la source

Monsieur le Maire nous informe que l'Agence de l'eau pourrait nous allouer 5970 euros. Il rappelle que la dotation 2013 avait été mise en sommeil car elle était destinée par nos prédécesseurs à une 2^{ème} station d'épuration au Vallon des Abeilles, mais la nouvelle mandature a renoncé à ce projet et en a informé ses concitoyens dès la campagne électorale.

Monsieur le Maire insiste sur la représentation du village à toutes les réunions même quand elles nous semblent moins importantes ou moins intéressantes pour acquérir notoriété et crédibilité ; cela est indispensable pour pouvoir ensuite plaider les dossiers qui nous tiennent à cœur.

Il désire définir ce vers quoi nous voulons nous diriger avec ces aménagements.

Monsieur Laloyaux demande à qui revient la démarche de récupérer les dotations.

Et si le précédent Maire avait les mêmes sources d'information par rapport à ces dotations.

Monsieur le Maire lui répond qu'il tient particulièrement à la formule : aide-toi et le ciel t'aidera ; il est nécessaire de suivre le plan directeur du Conseil général, l'étudier, monter les dossiers et les plaider auprès des bonnes personnes.

Monsieur Laloyaux déclare qu'il est bon que Monsieur le Maire assiste à des réunions moins importantes mais que certains élus peuvent aussi représenter Seillons dans les réunions.

Monsieur le Maire dit sa fierté, sa satisfaction et son bonheur de constater que l'on peut déclencher le futur de son choix avant que le futur s'empare de nous.

Il est encourageant de constater les prémisses de la réalisation de nos projets. Leur inauguration se fera en présence de personnalités de notre région.

Monsieur le Maire souligne le changement d'objectif du PLU : il n'aura plus de visée spéculative, il permettra le développement économique de notre commune. Il sera l'outil de la mise en valeur notamment touristique de notre commune. Il nous faudra rapidement envisager la transformation du secteur des 3 rivières Argens, Meyronne, Mère Vieille, qui est une zone dont l'enjeu et la potentialité sont considérables : il s'agit d'une zone humide qui comprend une dimension d'écotourisme incontestable. L'aire de fonctionnalité des marais de l'Argens possède les vertus d'un milieu humide temporaire ou permanent. Nous pouvons espérer obtenir des aides de l'Europe, de la Région et du département pour monter des dossiers pour que ce zonage ait un avenir touristique.

Monsieur le Maire propose ensuite de passer au vote global sur la réaffectation de la dotation 2013 et l'affectation de la dotation 2014.

Monsieur Marengo précise que dans cet objectif le PLU sera plus conforme au SCOT et augmentera nos potentialités et nos chances d'obtention de subventions.

Monsieur le Maire évoque ensuite la loi ALLUR qui a été promulguée le 27 Mars 2014 c'est-à-dire tout de suite après les élections municipales. Il indique qu'après rencontre avec la DDTM le décryptage s'est révélé moins ardu qu'il n'y paraissait.

Cette loi implique la suppression des coefficients d'occupation des sols et les superficies minimales. Il s'agit de ne plus dévorer les espaces mais de densifier les zones déjà urbanisées en fonction cependant de la capacité de la station d'épuration, de la largeur des voies de circulation.

Le PLU actuel comprend des fondamentaux qui ne sont pas satisfaisants par exemple la zone AUB des Gascons.

Monsieur Laloyaux évoque les **corridors verts** qui respectent le SCOT.

Monsieur le Maire indique qu'il est vivement conseillé d'acter au moins une modification du PLU en vue du respect de la loi ALLUR. Les volets environnementaux et écologiques sont à privilégier.

Monsieur Laloyaux invoquant sa représentativité 400 voix pour l'opposition et 800 pour la majorité demande « solennellement » à être associé à toutes les démarches y compris aux travaux avec le bureau d'études.

Monsieur le Maire se situant dans une phase d'apaisement souligne toutefois que la vigilance dont fait preuve Monsieur Laloyaux au profit de la commune aurait été appréciée s'il l'avait mise en vigueur lors de la mandature précédente dont il faisait partie. Il précise que nous procédons pour toutes les décisions au vote démocratique et que de cette façon les représentants de l'opposition sont représentés conformément à la demande républicaine.

Monsieur le Maire déclare qu'il recevra le bureau d'étude et exposera ses intentions d'utilisation du PLU selon ses prérogatives. Il envisagera d'autres procédures dans un deuxième temps.

Monsieur Laloyaux demande à être associé et précise qu'il a fait preuve de vigilance lors de projets antérieurs notamment en ce qui concernait le projet du Maire précédent d'une extension vers Saint-Martin alors que certains n'expliquaient pas leur choix. Il convient qu'il représente l'opposition mais affirme son désir de travailler tous ensemble. Toute mise à l'écart impliquerait pour lui sa démission future. Il réitère sa demande d'être associé aux travaux.

Monsieur le Maire confirme qu'il est de fait associé puisqu'il participe au Conseil Municipal et au vote.

Monsieur Deboom s'adressant à Monsieur Laloyaux souhaite qu'il n'y ait pas de discrimination, que l'on n'en est plus à comptabiliser les suffrages mais qu'on doit être une équipe.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un projet spécifique à sa liste et qu'en son temps l'opposition était contre, il ajoute que les deux projets d'aménagements n'étaient aucunement compatibles.

Monsieur le Maire propose de passer enfin au vote global sur la réaffectation de la dotation 2013 et l'affectation de la dotation 2014.

Il est alors procédé au vote.

La réaffectation de la dotation 2013 et l'affectation de la dotation 2014 sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Maire insiste à nouveau sur le fait que la loi ALLUR nous oblige à une révision du PLU, il souhaite également en faire un outil de développement économique et touristique.

Il propose de travailler avec le cabinet BEGEAT dont le représentant est Monsieur Mathieu.

Il est procédé au vote pour adopter cette proposition.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Alis rappelle que lors du premier Conseil municipal elle avait souhaité que l'on supprime l'approbation du PLU.

Monsieur le Maire déclare que cette demande le laisse quelque peu décontenancé ; le PLU a été approuvé par le Sous-Préfet qui nous demande seulement d'apporter la modification rendu nécessaire par la loi ALLUR.

Madame Lefèvre indique qu'en réunion au SYMIELECVAR Seillons est confondu avec Sillans la cascade.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il faut se faire connaître et reconnaître si l'on veut sauver le village.

Madame Alis souligne l'intérêt d'insister sur la terminologie Source d'Argens qui doit contribuer à notre identité.

Madame Lefèvre propose la création d'un site avec un accès direct à celui de la Provence Verte.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire après avoir remercié le Conseil Municipal et le public nombreux qui y assistait, lève la séance 21 heures.

La secrétaire de séance

Adélaïde Doco